

Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern

Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)

Band: 15 (1894)

Heft: 9

Artikel: Xme cours normal suisse de travaux manuels, à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

X^{me} cours normal suisse de travaux manuels, à Lausanne.

Il y a eu, la première semaine, à Tivoli, deux charmantes soirées familiaires, où la plus franche gaîté n'a cessé de réigner. Les nombreuses distractions du tir cantonal vaudois ont empêché d'autres réunions semblables. Cette fête nationale a détourné un peu l'attention du public, qui, sans cela, aurait suivi les cours de Villamont avec un bien plus vif intérêt.

Des exigences impérieuses ont fait cesser le travail le 8 août, à 5 heures du soir. (Le cours a ainsi duré juste 3 $\frac{1}{2}$ semaines.) L'exposition finale, organisée le lendemain matin, a reçu de nombreux visiteurs, qui avaient peine à croire qu'en un temps si court, des novices aient pu confectionner, avec un fini aussi parfait, autant d'objets divers.

Le jeudi, 9 août, à 8 heures du soir, tous les participants étaient réunis à Beau-Séjour, où une petite collation leur était offerte par la Municipalité de Lausanne. Ce fut une belle et joyeuse soirée, où les discours, les chants et productions diverses ne cessèrent de se faire applaudir. Citons entre autres les discours de MM. Cuénoud, syndic de Lausanne, Rudin et Jayet, directeurs, Beausire, inspecteur du cours, remplaçant M. Ruchet, empêché d'assister à la réunion; Weckerle, Dr à Bâle, Zürrer, secrétaire, etc.; tous parlèrent de la bonne réussite du cours, et vantèrent les bienfaits des travaux manuels et la nécessité de les introduire dans toutes les classes.

Pendant cette soirée, M. Beausire eut l'agréable surprise de recevoir, des maîtres du cours, un charmant souvenir, témoignage de reconnaissance pour l'intérêt constant et la sollicitude particulière qu'il n'a cessé de porter au personnel enseignant et aux élèves. Plusieurs des professeurs, MM. Jaton, Grandchamp, Hurni, en particulier, furent aussi l'objet d'ovations enthousiastes de la part de ceux qui avaient eu le privilège de travailler sous leur direction.

Le lendemain, 10 août, à 11 heures du matin, réunion générale au Musée industriel, pour la clôture du cours. Après des discours fort sensés de MM. Rudin et Jayet, directeurs, et la distribution des diplômes, M. Beausire, inspecteur, prend la parole. Il présente les regrets de M. Ruchet, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, qui n'a pu se rencontrer pour la cérémonie. Il félicite encore la direction du cours, les maîtres et tous les participants, qui ne voudront pas garder pour eux seuls les nouvelles connaissances et la dextérité acquises, mais tiendront à les répandre autour d'eux.

Il exprime son regret qu'on n'ait pas assigné aux travaux manuels une place dans les horaires de nos classes. Vouloir les enseigner en dehors des heures d'école réglementaires, c'est tout simplement les mettre à la porte.

Il souhaite à tous un heureux retour, et clôt le X^e cours normal suisse de travaux manuels.

* * *

Comme l'a fort bien dit M. Jayet, à la cérémonie de clôture, le X^e cours de travaux manuels marque une étape importante dans l'enseignement de cette branche. Jusqu'ici on s'est préoccupé surtout du travail manuel dans le degré supérieur de l'école primaire; le cours de Lausanne a fait une part à ceux qui voient dans les occupations matérielles un puissant moyen éducatif, dont aucun des degrés de l'enseignement élémentaire ne doit être privé. De ce fait, l'organisation du cours a été un peu difficile et n'a pas satisfait tous les participants; la plupart tenaient à suivre jusqu'au bout le travail de l'atelier, et auraient cependant voulu profiter du cours didactique donné les 6, 7 et 8 août par M. Gilliéron, inspecteur de l'enseignement manuel, à Genève, pour la section française, et M. Hug, instituteur à Zurich, pour la section allemande.

L'expérience faite permettra sans doute de trouver, pour les prochains cours normaux, une solution capable de satisfaire à toutes les exigences.

Le cours didactique étant une innovation, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs et lectrices, en en donnant un résumé dans nos prochains numéros.

Geschichte des bernischen Schulwesens

von *Fetscherin*, Regierungsrat des Kts. Bern.

(Der Anfang, Periode I bis zur Reformation, ist 1853 im Berner Taschenbuch erschienen.)

Zweite Periode.

Von der Reform bis zur Landschulordnung 1675.

(Fortsetzung.)

Auch wegen der *Schulpflichtigkeit* ist einstweilen noch an keine bestimmte Norm zu denken: wir können bloss vermuten, dass die Kinder schwerlich früh in die Schule geschickt, eher aber, dass sie frühzeitig aus derselben entlassen wurden. Letzteres schliessen wir nämlich daraus, dass bereits im Januar 1546 beschlossen wurde, die